



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES
DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS AU
TITRE DU DISPOSITIF "FONDS
D'INVESTISSEMENT METROPOLITAIN (FIM)"
POUR DES TRAVAUX D'AMENAGEMENTS
CYCLABLE DANS LE QUARTIER EST**

**DÉCISION N° DM-25-311
EN DATE DU 12 SEPTEMBRE 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT le projet d'aménagements cyclables d'une partie du quartier Diderot-Domaine du Bois de la ville, appelé « projet Quartier est », et sa première phase de travaux concernant les rues Jules Massenet et Bienfaisance ;

CONSIDÉRANT que les travaux objet de la présente décision d'inscrivent dans le cadre du « Plan vélo et des mobilités douces 2022-2028 » de la ville de Vincennes ;

CONSIDÉRANT l'urgence climatique et la nécessité de réaménager les espaces publics afin d'améliorer les conditions de vie des citoyens et de lutter contre les îlots de chaleur ;

CONSIDÉRANT que les travaux objet de la présente décision s'inscrivent dans le dispositif « Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) » ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Ville de pouvoir bénéficier d'un accompagnement financier de la Métropole du Grand Paris pour les aménagements cyclables ;

D É C I D E

DE SOLLICITER auprès de la Métropole du Grand Paris une subvention au titre du dispositif d'aide « Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) » d'un montant de 180 000 € soit 50% du montant hors taxes des dépenses éligibles retenues pour cette opération.

D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250912-lmc1H13495H1-AR
Date de réception en Préfecture : 12/09/2025
Date de Publication : 12/09/2025